



COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 29 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt, le vingt neuf Janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VERTHEUIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Rémi JARRIS

PRESENTS : *MM Rémi JARRIS , Jacques ARDILLEY, Jean-Charles PREVOSTEAU, Mmes Brigitte DUBOIS, Nicole CHAISE-LEPINE, Odile MAIRE, Audrey SAINTEMARIE, MM Bernard LELONG, Grégory GRAULIERE*

ABSENTS EXCUSES :

- *Mme Sophie MOUFLET qui donne procuration à Mr Jean-Charles PREVOSTEAU*
- *Mr Stéphane LOBET qui donne procuration à Mr Grégory GRAULIERE*
- *Mme Anne-Laure FRANCHINI*
- *Mr Pascal BEAU*

ABSENT :

- *Jérôme MILLET*

Monsieur Jacques ARDILLEY est nommé secrétaire de séance.

Après lecture, le compte rendu du Conseil Municipal du 18 Décembre 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

I - DESIGNATION D'UN ARCHITECTE

Les projets de transformation des vestiaires de l'ancien stade et du remodelage du logement communal nécessitent l'intervention d'un architecte.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 Janvier 2020 à 9 heures et a proposé au Conseil la désignation de Madame Bérengère CHUROUX demeurant « 8B Avenue du Lac » 33990 HOURTIN pour :

Désignation de l'opération : Transformation des vestiaires de l'ancien stade en local professionnel.

Les conditions sont énumérées dans l'acte d'engagement du marché n°2020/01.

Désignation de l'opération : Remodelage du logement communal de la Poste Type 4 pour mise aux normes d'un Type 2 et d'un Type 3.

Les conditions sont énumérées dans l'acte d'engagement du marché n°2020/02.

Le Conseil, après en avoir débattu, approuve la désignation et les conditions énumérées dans les actes d'engagement et charge le Maire de l'exécution des opérations.

II - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2020

Le Maire expose les conditions d'éligibilité à la DETR pour l'année 2020.

IL est proposé à l'approbation du Conseil un programme de travaux concernant :

PROFESSIONNELS DE SANTE : AMENAGEMENT DE LOCAUX DESTINES A FAVORISER L'INSTALLATION DE PROFESSIONNELS DE SANTE

Le Maire confirme l'intérêt exprimé par Madame Stéphanie SCHMIDT et son accord sur le montant du loyer proposé par délibération du 14 Novembre 2019.

En conséquence, il présente le projet de restructuration des vestiaires de l'ancien stade en cabinet de kinésithérapeute.

Un maître d'œuvre a été désigné et a élaboré un avant-projet sommaire qui a reçu l'approbation du Conseil.

Les travaux s'élèvent à 126 500€ HT, plus l'aménagement du parking pour 8 000€ HT.

Le plan de financement suivant est proposé :

Montant HT des travaux hors VRD	126 500.00€
VRD	8 000.00€
DETR : 25% de 126 500.00€	31 625.00€
Emprunt	75 975.00€
Autofinancement y compris TVA	53 800.00€
TOTAL TTC	161 400.00€


Le Conseil, après en avoir débattu, donne son accord pour solliciter un montant DETR de 31 625.00 Euros.

Il charge le Maire de toutes les formalités administratives.

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX
Bâtiments scolaires publics du 1er degré
Soutien au dédoublement des Classes de CP et CE1 situées en REP

Le Maire expose les conditions d'éligibilité à la DETR pour l'année 2020.

Il est proposé au Conseil de solliciter un financement au titre de la DETR pour les travaux d'extension d'une classe dans le cadre du soutien au dédoublement des classes de CP et CE1 pour l'école publique de VERTHEUIL située en zone REP.

Le montant des travaux HT s'élève à	65 948.70€
DETR 35%	- 23 082.05€
Conseil Départemental :	
50% de 25 000€ = 12 500 + CDS 101	- 12 625.00€
Autofinancement y compris TVA	43 431.39€
	
TOTAL TTC	79 138.44€

Le Conseil, après avoir débattu, donne son accord sur la demande financement au titre de la DETR et du Conseil Départemental et charge le Maire des formalités administratives.

III - REMODELAGE DU LOGEMENT DE LA POSTE

Le Maire expose l'état inquiétant de l'appartement communal de la Poste. Des travaux avaient été entrepris au 2013/2014 qui n'ont pas arrêté la dégradation du site.

La réhabilitation urgente concernerait le logement Type 4 pour mises aux normes d'un Type 2 et d'un Type 3.

Compte tenu de la complexité de l'opération, il est proposé que la Commune sollicite l'aide d'un architecte.

Cette opération serait susceptible d'entrer dans le cadre de la PALULOS, dispositif proposé par le PACT Habitat et Développement de la Gironde.

Le Conseil, après en avoir débattu, approuve à l'unanimité la proposition et charge le Maire de suivre l'opération et les démarches administratives.

IV - AMENDES DE POLICE 2020 : CARREFOUR DU CIMETIERE

Suite aux observations du Centre Routier Départemental et aux remarques des usagers, il devient impératif d'aménager le carrefour du cimetière au croisement de la « Rue du Huit Mai 1945 - D204E3 » et du « Chemin du Bourdieu - VC19 ».

Le but de cette opération serait de sécuriser le croisement et de ralentir la circulation aux alentours du cimetière.

Cette opération serait susceptible de bénéficier du financement des amendes de police.

MONTANT DES TRAVAUX :

<i>Devis SARRAZY HT :</i>	<i>28 428.00€</i>
<i>Subvention du Département : 40% de 20 000.00€ soit 8 000.00€ + CDS de 101</i>	<i>8 080.00€</i>
<i>Autofinancement y compris TVA</i>	<i>26 033.60€</i>
TOTAL TTC	34 113.60€

Le Conseil, après en avoir débattu, approuve à l'unanimité l'opération et charge le Maire des formalités administratives.

V - DEMANDE D'EXTENSION DE L'ECOMUSEE

Le Maire fait part de la demande formulée par l'Ecomusée « Le Garde Mémoire » relative à une éventuelle extension des locaux mis à disposition par la Commune.

Cette extension est proposée en prolongement de la première extension et couvrirait une surface de 25.65M2.

L'adjoint responsable des services techniques fait remarquer que les services techniques n'occupent plus que la moitié de l'espace et sont pénalisés par les occupations concédées aux deux associations (Ecomusée et Vertheuil Loisirs).

Des remarques sont formulées sur les travaux de soutènement de la paroi nord du bâtiment devenus urgents.

Il est également proposé que l'Ecomusée étudie la possibilité de construire un hangar en bois entre les fours à pains et la Salle des Augustins sur le côté est de la cour.

Les conseillers s'abstiennent à la majorité des présents.

VI - DELIBERATION A LA DEMANDE DU TRESORIER

• EXONERATION DES PENALITES DE RETARD CONCERNANT LES TRAVAUX DE RESTAURATION DU PORTAIL ET LA CREATION DU PORCHE

Suite à un demande de la Trésorerie de PAUILLAC, le Conseil Municipal doit délibérer sur l'application des pénalités de retard comme le stipulent les règles relatives aux Marchés Publics.

L'application des pénalités de retard est un droit contractuel de l'administration auquel elle peut renoncer. Ce principe s'applique particulièrement lorsque le titulaire du marché est une PME ou une TPE pour laquelle la mise en œuvre des pénalités peut avoir de lourdes conséquences financières.

C'est donc pour cette raison que les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité d'accorder un délai supplémentaire d'exécution sans pénalité financière aux entreprises suivantes :

- *TMH*
- *HORIZON BOIS*

La délibération est approuvé à l'unanimité.

• ORGANISATION DE LA SECURITE PUBLIQUE DANS LE CADRE DES MANIFESTATIONS

Dans un contexte de menace terroriste très élevée, la posture VIGIPIRATE « sécurité renforcée - risque attentat », est applicable sur le territoire communal comme sur l'ensemble du territoire national.

La sécurité d'un évènement relève des organisateurs de manifestations.

Pour les manifestations accueillant moins de 2 000 personnes, ce qui est le cas à VERTHEUIL, les organisateurs doivent, au moyen de l'annexe 1, informer le Maire, la Gendarmerie et le SDIS des mesures de sécurité mises en œuvre.

Les mesures suivantes ne sont pas actuellement respectées par les organisateurs :

- *préserver l'accès des véhicules de secours en tout lieu de la manifestation, ainsi que l'accès aux bornes incendie,*
- *veuillez à ce que les issues au sein du périmètre de la manifestation permettent une évacuation rapide.*

En effet, l'indiscipline du public qui ne respecte pas les interdictions de stationner et l'inefficacité des dispositifs pris par les organisateurs pour organiser le stationnement et la circulation des véhicules, rendent obligatoire la présence de l'ASVP pour faire respecter le stationnement et organiser la circulation des véhicules.

Les manifestations concernées ayant lieu en dehors des heures de travail de l'ASVP, sa mobilisation entraîne un surcoût pour la Commune.

Le Maire demande au Conseil de valider le tarif horaire qui sera applicable en fonction de l'indice de rémunération de l'agent et du temps passé, qui sera répercuté sur les organisateurs de manifestations.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

VII - LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'INTEGRATION DE LA PARCELLE AB282 AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le Maire informe le Conseil de l'existence de la parcelle AB282 présumée sans maître et partie intégrante de la chaussée de la « Rue du Huit Mai 1945 »

Il propose de lancer la procédure d'intégration de cette parcelle dans le domaine communal au titre de l'article 1123/1 du Code de la propriété des personnes publiques.

Le Conseil, après en avoir débattu, demande à l'unanimité que le Maire prenne l'arrêté constatant que le bien recensé est susceptible d'être présumé sans maître et procède aux formalités de régularisation.

VIII - MOTIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ayant entendu l'exposé du Maire :

- *sur la situation très inquiétante de la viticulture française,*
- *Sur l'asphyxie dont est victime le Médoc du fait du manque de moyens de mobilité et des actions visant à empêcher les réalisations de désenclavement.*

Le Conseil adopte les motions suivantes :

- **Motion de soutien à la filière vin et eaux-de-vie de vin**

Considérant la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales sans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment par la France ;

Considérant la décision des USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25% de leur valeur ;

Considérant que cette décision est inique car la filière vin est étrangère au conflit de l'aéronautique et est donc une victime collatérale ;

Considérant les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins, vins mousseux et eaux-de-vie de vin français importés sur le territoire à des droits allant jusqu'à 100% de leur valeur ;

Considérant que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires ;

Considérant que la filière vin et eaux-de-vie de vin permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;

Considérant que ce score à l'export est réalisé par près de 6 000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés.

En conséquence, les élus du Conseil Municipal de VERTHEUIL demandent à Monsieur le Président de la République Française de :

- *de faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFSA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE ;*
 - *De reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit Airbus et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filières vins touchées par les représailles américaines.*
- **Motion pour le désenclavement du Médoc**

La Commune de VERTHEUIL, comme toute les Communes du Médoc, est attentive aux efforts du Conseil Départemental pour améliorer les conditions d'accès et de desserte de notre territoire enclavé.

En particulier, elle est attachée aux projets de nature à améliorer les conditions de sécurité, de fluidité et de temps de parcours tels que la déviation du TAILLAN, le prolongement de la deux voies entre ARSAC et CASTELNAU, l'élargissement à trois voies alternées entre SAINT LAURENT et NODRIS, enfin et surtout le contournement de LESPARRÉ sans lequel la zone d'activité du VERDON sera définitivement condamnée et la zone d'activité de la Maillarde compromise.

Elle s'émeut des actions visant à empêcher ces réalisations qui traduisent un total mépris des populations de l'extrémité de la presqu'île et une volonté délibérée d'asphyxier le Médoc.

Elle attire l'attention du Conseil Départemental sur l'urgence à améliorer la mobilité en Médoc en portant un effort soutenu aux projets énoncés ci-dessus, mais aussi en augmentant les aides aux Communes pour l'amélioration des voies communales.

Elle attire également l'attention du Conseil Régional sur la desserte nécessaire par TRANSGIRONDE de tous les Communes du Médoc, lorsque les Communauté de Communes n'ont pas la compétence OAM ni les capacités financières.

Elle s'inquiète de voir la desserte ferroviaire victime de pannes à répétition et de mouvements sociaux portant atteinte à la mobilité des médocains. Alors que plusieurs régions vont expérimenter la traction à hydrogène, la Région Nouvelle Aquitaine laisse se dégrader la liaison BORDEAUX-LE VERDON, condamnant inexorablement le port du VERDON à un abandon très regrettable.

IX - QUESTIONS DIVERSES

1- Approbation des statuts de la Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île :

La modification porte sur la répartition des sièges et sur l'intégration des compétences nouvelles.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

2 - Mise en place d'un système anti-pigeons « Eagle Eye » :

Compte tenu de l'inefficacité des mesures de captage et d'effarouchement utilisées jusqu'à maintenant, le Maire propose l'installation d'un dispositif type « Eagle Eye » selon le devis de la Société ACH-NHP Services de 4 994.40 Euros TTC.

Le Conseil, après en avoir débattu, approuve la proposition à l'unanimité.

2 - Valorisation de l'Abbaye :

En exécution de la délibération du 18 Décembre 2019 concernant la recherche de partenaires prêts à prendre en charge le site abbatial dans le cadre d'une délégation de service public, le Maire fait part de la rédaction d'un appel à projet qui sera diffusé sur les sites spécialisés.

3 - Location Salle des Augustins à des tarifs dérogatoires à l'initiative du Maire :

Le Maire propose au Conseil de louer la Salle des Augustins les mardis matins 24 et 31 Mars 2020 au Groupement d'Entreprises à but lucratif BNI au tarif de 200.00€ pour un petit déjeuner réunissant les entreprises adhérentes au groupement.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Le Maire informe également le Conseil de la gratuité accordée au Club des Entrepreneurs du Médoc pour son Assemblée Générale Annuelle.

Le Conseil approuve également cette gratuité.

4 - Adhésion à l'ANEV et à l'AMRF :

Le Maire propose l'adhésion de la Commune à deux organismes associatifs ayant pour but :

- la défense de la ruralité en réunissant les Maires Ruraux (AMRF : 110.00€)*
- La défense des terroirs viticoles qui sont les acteurs majeurs de l'économie en Médoc (L'ANEV : 160.00€)*

Le Conseil approuve la proposition à l'unanimité.

5 - FDAVC et FDAEC :

Le Maire propose de présenter avant la fin du mandat les demandes de subvention au titre du Fonds Départementale d'Aide à la Voirie Communale et du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (montant 2020 : 17 047.00€).

6 - GIRONDE RESSOURCES :

L'analyse financière effectuée par Gironde Ressources confirme la bonne santé financière de la Commune.

Toutes les points à l'ordre du jour étant épuisés, les débats sont clos. Il est vingt heures quinze.